

ATTESTATION DE PRESENT D'USAGE

Nous soussignés :		
M./Mme/Melle, souscripteur/assuré/titulaire du contrat,né(e) le,		
demeurant au		
A remplir si le souscripteur/assuré/titulaire est mineur : Représenté (e) par M et Mme		
EI		
M./Mme, donateur du présent d'usage, demeurant au		
Déclarons :		
Que le présent versement d'un montant de		
[OU ¹] Que les versements programmés d'un montant de ²		
effectué(s) sur le contrat [nom + référence]		
souscrit par M./Mme/Melle		
constitue(nt) / provienne(nt) ³ (d') un présent d'usage ;		

Que cette somme

A été donnée à l'occasion d'un événement particulier⁴

¹ Rayer la mention inutile

² Montant maximum des versements programmés : 150 euros par mois/ 450€ par trimestriel/ 900€ par semestre / 1800€ par an possible uniquement pour des enfants mineurs

³ Versement depuis le compte du donateur ou ayant transité par le compte du souscripteur/assuré/titulaire. Dans cette dernière hypothèsela traçabilité sera requise

⁴ Exemples : mariage, anniversaire, fêtes de fin d'année, obtention d'un diplôme ... (cohérence entre la date de l'évènement et le présent d'usage)

	[ā	préciser]	
>		u'elle est en adéquation avec la situation financière et patrimoniale du onateur ⁵ .	
	-	Avoir été informé(s) qu'il appartient à l'administration fiscale de se prononcer sur la qualification du présent d'usage et des conséquences fiscales qui résulteraient d'une requalification en don.	
	-	Avoir été informé(s), que le fractionnement des versements est susceptible d'être considéré comme incompatible avec la notion de présent d'usage, ce qui peut avoir pour conséquence une requalification en don et acceptons de prendre ce risque.	
	-	Dégageons en conséquence	
Fait à, le			
Signature du parent ou du grand-parent donateur :			
Sig	nat	ure du souscripteur/assuré/titulaire ou des représentants légaux s'il est mineur :	

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'assureur (APICIL Epargne ou APICIL Epargne Retraite ou APICIL Life) pour la gestion du contrat. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données collectées seront communiquées aux services compétents intervenant dans ce cadre. Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle, à laquelle s'ajoute les règles de prescription applicables. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement, vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité ou définir des directives post mortem. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez écrire à dpo@apicil.com ou à l'adresse : Groupe APICIL - Délégué à la protection des données (DPO), 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL pour APICIL Epargne et APICIL Epargne Retraite ou une autorité de contrôle compétente pour APICIL Life. Plus de détails sur https://www.apicil.com/protection-desdonnees-personnelles

 5 Les seuils suivants peuvent servir de référence (sous réserve d'une analyse spécifique de chaque cas) : le montant n'excède pas 1% du patrimoine du donateur ou 2,5% de ses revenus annuels